

# Fonction Publique : mesure de rattrapage salarial et refus du salaire au mérite



Madame Annick GIRARDIN Ministre de la Fonction publique  
80, rue de Lille 75700 Paris

Paris, le 13 avril 2016

Madame la Ministre,

Lors du rendez-vous salarial du 17 mars, vous avez, au nom du gouvernement, acté une revalorisation de la valeur du point d'indice de 2 fois 0,6 %, au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et au 1<sup>er</sup> février 2017.

Si nous prenons acte avec satisfaction qu'enfin il ait été mis un terme à la politique de gel de la valeur du point d'indice, revendication unanime des organisations syndicales de la Fonction publique et exigence portée par les mobilisations de personnels en bien des occasions ces dernières années, nous ne pouvons, pour autant, pas nous satisfaire de la mesure.

En effet, le bien trop faible niveau et le calendrier trop tardif de ces deux revalorisations ne sont pas à la hauteur compte tenu de l'urgence d'une situation marquée par l'importante dégradation du pouvoir d'achat créée par six années d'austérité salariale.

Les organisations syndicales soussignées vous demandent sans attendre de mettre maintenant à l'ordre du jour les mesures significatives de rattrapages indispensables.

C'est pourquoi, nous vous demandons de rouvrir sans délai une véritable négociation pour débattre des dispositions à mettre en œuvre pour répondre aux légitimes attentes des agents.

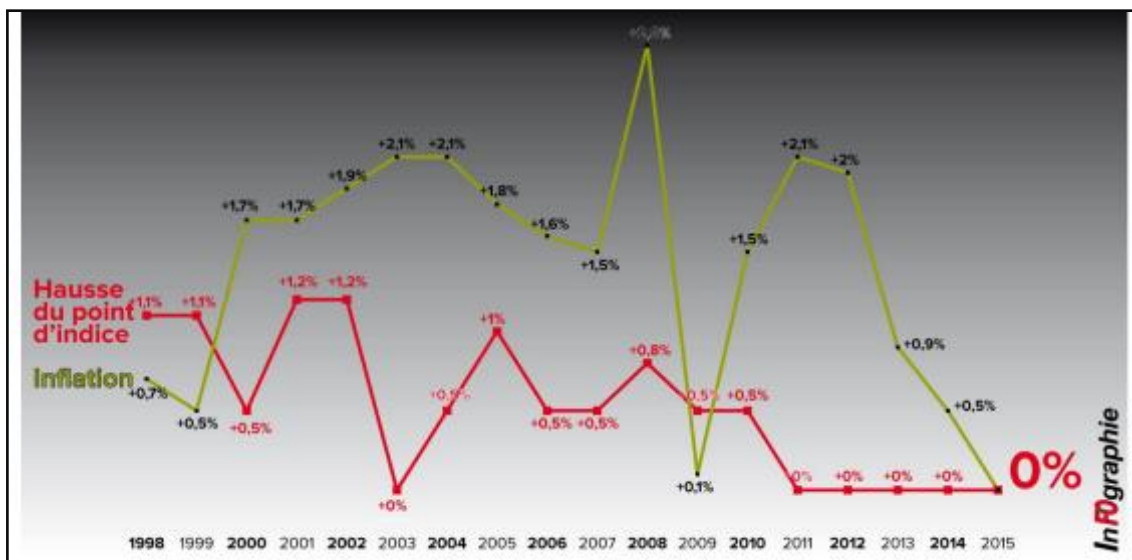
Enfin, s'agissant du dossier salarial, nos organisations syndicales tiennent à vous rappeler leur opposition aux dispositifs consacrant le « *salaire au mérite* », contraire à nos yeux aux valeurs du service public et au système de rémunération de la Fonction publique de carrière, ainsi qu'à la bonne cohésion des services, en reléguant au second plan la dimension collective du travail tout en encourageant les performances individuelles selon des critères très critiquables.

Elles réitèrent avec fermeté leur demande de retrait et, en particulier, l'abrogation du RIFSEEP.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre meilleure considération.

Le Secrétaire Général de l'UGFF-CGT **Jean- Marc CANON**  
Le Secrétaire Général de l'UIAFP-FO **Christian GROLIER**  
La Secrétaire Générale de la FSU **Bernadette GROISON**  
Le Secrétaire Général de SOLIDAIRES **Denis TURBET-DELOF**  
Le Secrétaire Général l'Interfon CFTC **Denis LEFEBVRE**  
Le Président de la FA-FP de **Bruno COLLIGNON**

## Evolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires de 1998 à 2015



Le SNUDI-FO ne revendique pas un simple dégel mais une réelle revalorisation à hauteur de 8% compensant l'inflation depuis 2010, l'attribution de 50 points d'indice pour le rattrapage des pertes subies, une ISAE de 1200 € nets annuels, un taux de passage à la hors classe de identique à celui du second degré, à savoir 7%, contre 4% actuellement.